

AUTORISATION PONCTUELLE DE PORT DE PUBLICITE 2024



Numéro de licence :
Prénom, Nom :

Série ou type de bateau :
Modèle :
Nom (francisation) :
Numéro de voile :
Longueur du bateau :

Catégorie :

Marques publicitaires :

Epreuve :
Date & Lieu :

Pour faire valoir ce que de droit, autorisation établie le



L'autorisation ponctuelle est valable pour une seule compétition identifiée par son titre, le lieu et dates, et dont la durée n'excède pas sept jours consécutifs.



PARTENAIRE MAJEUR

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72